

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung  
**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat  
**Band:** 52 (1977)  
**Heft:** 11  
  
**Rubrik:** Zeitung = Journal = Giornale

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Redaktion/Rédaction/Redazione:  
Grfhr Nosedo Antoinette  
Sihlberg 20, 8002 Zürich  
Telefon privat 01 202 89 53, Geschäft vorm. 01 211 14 71

Collaboratrice de langue française:  
Cond Décosterd Christiane  
1099 Villars-Tiercelin  
Téléphone P 021 93 44 65

Collaboratrice di lingua italiana:  
SCF Gabriella Stacchi  
Via Gemmo 9 (Sorengo)  
6932 Breganzona

Inserate/Insertions/Inserzioni: Margrit Amsler-Pauli, 5224 Unterbözberg, Telefon 056 41 06 77

## Zivildienst- initiative

### Stellungnahme des SFHDV

Am 3./4. Dezember 1977 werden die Stimmbürger aufgefordert, zur Volksinitiative (Münchensteiner Zivildienstinitiative) «Für die Schaffung eines Zivildienstes», ihre Zustimmung oder Ablehnung zu äussern. In der FHD-Zeitung 4/1975 wurde die offizielle Stellungnahme des SFHDV zum Bericht der Expertenkommission des EMD zur Frage der Einführung eines zivilen Ersatzdienstes vom 18. September 1974 im vollen Wortlaut abgedruckt. Der Vollständigkeit halber und für die bessere Verständlichkeit des Problems, muss an dieser Stelle auch auf den Artikel «Münchensteiner Initiative — Stand des Verfahrens» in der FHD-Zeitung 12/1976 hingewiesen werden. Der SFHDV als ausserdienstlicher militärischer Verband nimmt zum Problem der Einführung eines zivilen Ersatzdienstes eine seiner Aufgaben wahr: im Meinungsbildungsprozess über Armeefragen nicht abseits zu stehen (siehe FHD-Zeitung 2/1976 «Wehrpolitische Abstinenz — parteipolitische Neutralität»). In der vorliegenden Nummer wird die Stellungnahme des SFHDV, welche sich eindeutig gegen die Zivildienstinitiative ausspricht, nun auch im französischen Wortlaut wiedergegeben.

## Wo mich der Schuh drückt...

*Im Badener Tagblatt erscheint seit mehreren Jahren in unregelmässigen Abständen die sehr beachtete Kolumne «Wo mich der Schuh drückt...». Persönlichkeiten aus den verschiedensten Bereichen wie Politik, Wissenschaft, Kultur, Erziehung, Armee, Medizin usw. wird in dieser Rubrik die Möglichkeit geboten, kritisch Stellung zu aktuellen Fragen zu nehmen. In der Ausgabe vom 25. Mai 1977, Nr. 120, äussert sich Chef FHD Johanna Hurni ihrerseits zu Problemen von allgemein gesellschaftspolitischem Interesse.*

Die Aufgabe, festzustellen, wo der Schuh drückt, ist nicht ganz leicht zu erfüllen. Das eindeutige Bestimmen von Druckstellen erfordert nämlich eine recht differenzierte Betrachtungsweise des Problems, die einiges an gutem Willen und sogar Versöhnlichkeit zur Voraussetzung hat. Man neigt doch leider häufig genug dazu, weil der Schuh da oder dort drückt, gleich die ganze Institution des Schuhtragens in Frage zu stellen oder gar zu verwerfen. Dass auch Barfussgehen seine Mucken haben kann, pflegt man dabei grosszügig zu übersehen.

Und damit hätte ich bereits eine Stelle genannt, wo mich der Schuh drückt: Warum glaubt man heute immer gleich, Systeme verändern zu müssen, wo Menschen versagt haben? Ist dies nicht eine krasse Verkennung der Tatsache, dass kein System vollkommen sein kann oder, anders gesagt, dass jedes System darauf angewiesen ist, von rechtdenkenden und anständigen Menschen angewendet zu werden? Den Menschen so weit zu entwickeln, dass er sich aus eigener Einsicht an die unentbehrlichen Spielregeln des Zusammenlebens hält, ist doch sicher der bessere Weg als ständig neue Systeme zu erfinden, die dann allesamt doch wieder missbraucht werden.

Dass manches, was sich als unvollkommen erweist, in Bausch und Bogen verurteilt wird, äussert sich auch in einem andern, für uns entscheidend wichtigen Bereich, in unserem Sprachgebrauch. Alle lernen wir zwar eine oder sogar mehrere

Fremdsprachen, weil wir wissen, dass die Sprache die Grundlage jeder menschlichen Kommunikation darstellt. In der Zeit aber, in der wir fremde Vokabeln büffeln, geschieht mit unserer eigenen Sprache etwas sehr Gefährliches: Irgendwoher erhalten Begriffe, die wir einmal zu verstehen glaubten, einen andern, «neuen» Sinn, allzuoft einen negativen. Es kommt dann soweit, dass wir uns der in Frage stehenden Ausdrücke kaum mehr zu bedienen trauen, aus Angst, uns lächerlich zu machen oder gar Anstoss zu erregen. Sie glauben mir nicht? So gehen Sie doch einmal zu Ihren Bekannten und sprechen Sie zum Beispiel vom Wert der Leistung, von Autorität oder von Ruhe und Ordnung! Sie werden erleben, dass man Leistung merkwürdigerweise nur noch im Sport zu würdigen weiss, sonst aber fast ausschliesslich als «Leistungsdruck» versteht, d. h. als unzumutbare Forderungen, die Mächtige an Schwache stellen, Lehrer an Schulkinder, Arbeitgeber an Arbeitnehmer. Wie wir allerdings ohne die Leistungsbeurteilung jedes einzelnen existieren sollen, wird dabei nicht gesagt und ist ja auch so lange nicht wichtig, als es immer noch genügend Leute gibt, die erkennen, dass der Wert einer Arbeitsleistung nicht nur und nicht einmal in erster Linie im Materiellen liegt.

Oder die Autorität: An ihr lässt man keinen guten Faden mehr. Weil Unwürdige sie sich manchmal anmassen, weil unechte Autorität leider vorkommt, wird übersehen, dass uns allen nichts Besseres passieren kann, als in der Umgebung eines Menschen zu leben und zu arbeiten, der wirklich Autorität besitzt und davon auch in richtigem Masse Gebrauch zu machen versteht.

Von Ruhe und Ordnung zu sprechen und sie sich für unsern Staat sogar zu wünschen, ist schon beinahe gefährlich, bringt es Sie doch in den Verdacht, für einen ausgewachsenen Polizeistaat zu schwärmen. Dabei ist Ihnen zwar nur daran gelegen, dass unsere Schulbusse nicht von Banditen entführt werden und dass wir ohne Angst, einem Sprengstoffanschlag zum Opfer zu fallen, im Kaffeehaus sitzen dürfen. Aber eben, weil im Namen von Ruhe und Ordnung mancherorts gegen die Freiheit gefehlt wird, gerät der Begriff selbst in Misskredit, anstatt dass die Entgleisungen als solche geächtet würden.



Wie kommt es denn, dass Begriffe und Betrachtungsweisen plötzlich oder auch allmählich einen ganz andern Sinn unterstellt bekommen? Wer mag ein Interesse daran haben, dass wir nicht mehr wissen, wovon wir reden? Soll unsere Sprache soweit verändert und verfälscht werden, dass wir auch nicht mehr klug denken können und zuletzt noch glauben, es regne, weil die Leute ihre Schirme aufspannen?

Ich denke, wir müssten alle vermehrt darauf achten, dass das kostbare Gut der Sprache seinen Wert als Instrument der Verständigung behält und es nicht zulassen, dass aussagekräftige Begriffe zu Schlagwörtern herabgewürdigt werden, deren Inhalt man nach Lust und Laune wechselt.

Johanna Hurni

## Ski- und Langläuferinnen, meldet euch!

Auch im Winter 1977/78 wird den Ski- und Langläuferinnen unter den FHD eine grosse Anzahl von Teilnahmemöglichkeiten an wehrsportlichen Veranstaltungen geboten. Die organisierenden Verbände unternehmen grosse Anstrengungen, um eine spezielle Kategorie FHD/RKD zu schaffen. Es ist zu hoffen, dass eine vermehrte Teilnahme von FHD den zusätzlichen Arbeitsaufwand, den die Wettkampfleitung dafür leisten muss, rechtfertigt. Genaue Angaben über die einzelnen Anlässe sind im Veranstaltungskalender vermerkt. Weitere Auskünfte erteilt ebenfalls die Redaktion. (Teilnehmerinnen an Div-Meisterschaften müssen im Besitz eines gültigen «ärztlichen Tauglichkeitsausweises für Training und Wettkampf» sein.)

**Langlauf-Trainingswoche**, 5. bis 10. Dezember 1977, Davos

**Rigi-Militär-Skilauf**, 11. Dezember 1977, Rigi-Klösterli, Langlauf 8 km, Einzellauf

**FHD-Skikurs**, 15. bis 22. Januar 1978, Splügen

**Geb-Div-9-Meisterschaft**, 22. Januar 1978, Andermatt, Langlauf 10 km, 2er Patr

**Geb-Div-12-Meisterschaft**, 28. Januar 1978, Flims, Langlauf 10 km, 2er Patr

**Gz-Div-5-Meisterschaft**, 28. Januar 1978, Kandersteg, Langlauf 8 km, Einzellauf

**Gz-Div-7-Meisterschaft**, 12. Februar 1978, Schwägalp, Langlauf 10 km, 2er Patr

**FF-Trp-Wintergebirgskurs**, 23. Februar bis 4. März 1978, Splügen

**FF-Trp-Meisterschaft**, 4./5. März 1978, Andermatt, Langlauf 10 km, 2er Patr

**Schweizerischer Wintergebirgsskilauf**, 11./12. März 1978, Lenk, alpin (Steigfelle), 2x25 km, 4er- bis 8er-Patr

## 16. Habsburger Patrouillenlauf vom 28. 8. 1977 in Ebikon

Am Sonntag, 28. August 1977, fand in der Region Schiltwald und Hundsrügggen bei Ebikon der Habsburger Patrouillenlauf statt. Dem UOV Habsburg gelang es, einen abwechslungsreichen, rund 11 km langen Parcours auszustecken. Der erste Abschnitt bestand aus sieben Posten, die wir mit Hilfe der Karte 1:25 000 fanden. In diesem Teil gab es Zusatzaufgaben zu lösen. Geprüft wurden unsere Kenntnisse im ACSD, das Entschleiern und Verschleiern von Funkmeldungen und die Bedienung des Funkgerätes SE 125. Löste man die Aufgaben richtig, wurden rund 20 Minuten Zeitgutschrift gebucht. Unterhalb der Insel Rathausen überquerten wir per Motorboot den Kanal. Es ist schade, dass wir nicht selber übersetzen durften. Diese Schlauchbootfahrt wäre sicher zu einem Erlebnis geworden. Beim Distanzschätzen konnten wiederum 10 Minuten gewonnen werden. Hier übergab man uns die OL-Karte. Anhand einer Postenbeschreibung und der Karte waren 17 Kontrollen in der richtigen Reihenfolge anzulaufen. In diesem Abschnitt konnten wir nur mit schnellem Laufen und Finden der Posten Zeit gewinnen. Etwa 800 m vor dem Ziel stellte man uns nochmals Fragen über das Dienstreglement, die Kameradenhilfe, die Organisation des FHD und der Kartenlehre. Jede richtige Antwort wurde mit 30 Sekunden Bonus belohnt. Die letzte Strecke war ausgeflaggt, so dass wir zum Endspurt ansetzen konnten.

Uns drei FHD-Patrouillen hat es trotz des Regens prima gefallen. Ob es nächstes Jahr mehr sein werden? Die wehrsportliche Tätigkeit ausser Dienst bezweckt ja nicht nur die Förderung der körperlichen und militärischen Leistungsfähigkeit, sondern weckt auch den Einsatzwillen und nicht zuletzt die Kameradschaft und die Fähigkeit, sich selbst zu überwinden. tb.  
1. Grfhr Lais Verena / Fhr Brun M.-Theres 1:49:45; 2. FHD Lüthi Vreni / FHD Ottiger Andrea 1:58:41; 3. Grfhr Zeller Frieda / FHD Stucki Heidi 1:59:31.

## Wir FHD gehören dazu!

Dies durften meine Kameradinnen und ich am Habsburgerlauf in Ebikon und an der KUT in Frauenfeld einmal mehr spüren. Leider nahmen nur drei bzw. zwei Patrouillen daran teil.

Diese Läufe kosteten uns manche Schweissperlen mehr als andere, dafür waren sie um so schöner. Unsere Kameraden nahmen uns voll auf — und sie spran-

gen freudig ein, wo Hilfe nötig war. Die Wartezeiten zwischen den einzelnen Disziplinen überbrückten wir mit lehrreichen und humorvollen Fragebogen. Manch einer war erstaunt über die Leistungen, die wir zu vollbringen imstande sind. Einige sahen zum erstenmal weibliche uniformierte Angehörige der CH-Armee. Mehr Mut, meine Damen! Jede kann etwas gewinnen; wenn keine Goldmedaille, dann körperliche und geistige Fitness. Solche Anlässe tragen dazu bei, uns in der Öffentlichkeit bekannter und beliebter zu machen. Schade, dass nicht mehr FHD davon Gebrauch machen. (Warum?)

An dieser Stelle möchte ich dem OK-Habsburgerlauf und dem OK-KUT Frauenfeld bestens danken, dass wir trotz Mindestbeteiligung starten durften.

KUT 1977, Resultate:

Skorelauf: 1. FHD Stolz / FHD Kaiser; 2. Grfhr Zeller / FHD Gamper.

Milit Wissen: 1. Grfhr Zeller; 2. FHD Stolz; 3. FHD Gamper.

Ein grosses Bravo meinen drei Kameradinnen für ihre gute Leistung. Es wäre schön, wenn man noch einige Patrouillen mehr aufzählen könnte!

Wegen zu weniger Anmeldungen (zwei Gruppen) dürfen die FHD an den KUT in Neuhausen nicht teilnehmen. Wir wollen die Organisatoren solcher Wettkämpfe nicht noch einmal enttäuschen und hoffen darum fest, dass sie uns das nächste Mal erneut einladen!

Im Namen aller Gleichdenkenden

Eure Kameradin  
Frieda

## Prise de position de l'Association suisse des SCF

sur le

Rapport de la commission d'experts pour l'étude de l'introduction d'un service civil de remplacement (initiative de Münchenstein) du 18 septembre 1974.

*Les 3 et 4 décembre prochains les citoyens et citoyennes suisses seront appelés à se prononcer sur l'initiative populaire dite de Münchenstein, concernant la création d'un service civil. Dans le journal SCF No 4/1975 on a publié en allemand la prise de position officielle de l'Association suisse des SCF à partir d'un rapport d'une commission d'experts du DMF pour l'étude de l'introduction d'un service civil de remplacement du 18 septembre 1974. Pour compléter et pour une meilleure compréhension du problème il faut aussi mentionner dans*

ce contexte l'article apparut dans le journal SCF No 12/1976. Un des devoirs de l'Association suisse des SCF, vu l'importance de la votation, est celui de prendre position à ce sujet, voir journal SCF No 2/1976 «Wehrpolitische Abstinenz — parteipolitische Neutralität». L'article qui suit souligne l'attitude **négative** de l'ASSCF.

Bien que tous les milieux touchés par la procédure de consultation aient été priés de s'en tenir au questionnaire soumis pour leur prise de position sur le rapport de la commission d'experts, l'Association suisse des SCF se permet de faire précéder par quelques remarques d'ordre général ses réponses aux diverses questions. Ceci, d'une part, en considérant que les réponses au questionnaire ne pourraient qu'être mal comprises sans explication des réflexions qui les ont motivées. D'autre part, l'Association suisse des SCF est d'avis que, malgré l'adhésion du Parlement à l'initiative populaire de Münchenstein, l'opinion de ceux qui ne considèrent pas comme désirable la création d'un service civil de remplacement n'est pas tout à fait dénuée d'importance. C'est pourquoi nous nous permettons de préciser dans cette procédure de consultation notre position déjà divergente au niveau du principe et vous prions malgré tout d'accorder votre attention aux développements d'ordre général, aussi courts que possible, qui suivent.

#### I. Principe

1. L'obligation de servir est le devoir, en cas de guerre, de défendre notre pays à l'aide d'armes et en engageant sa propre vie et de se préparer à cette tâche en temps de paix déjà. Ainsi l'obligation de servir n'a pas pour but des prestations de service en temps de paix. Elle est orientée vers un engagement adapté à la guerre, vers la défense de notre pays en cas de guerre. C'est pourquoi elle n'exige pas seulement de chacun un sacrifice de temps et éventuellement financier de même qu'une certaine limitation de la liberté personnelle, mais avant tout — et c'est là que réside l'élément essentiel de l'obligation de servir — *l'engagement de sa propre vie* dans la guerre. Et pour cela il n'y a pas de remplacement. C'est pourquoi l'Association suisse des SCF estime que l'accomplissement des devoirs militaires ne peut pas être remplacé par un service civil.

2. Les promoteurs de l'initiative veulent aussi s'en tenir, *en règle générale*, à l'obligation de service militaire. Selon le texte de l'initiative, tout Suisse apte au service est en principe tenu d'accomplir ses obligations militaires, sauf s'il ne peut concilier l'accomplissement du service militaire avec les exigences de sa foi ou de sa conscience. Mais celui qui — comme le dit la commission d'experts — par la nature de sa personnalité est «incapable d'user de la force», celui qui «en son for intérieur est dans l'impossibilité d'exercer

son devoir de soldat», celui-là, de l'avis de l'Association suisse des SCF, n'est pas capable, en raison de son psychisme, de fournir des prestations militaires, il est *psychiquement inapte au service*.

Reconnaître qu'il existe des gens qui, du fait de leur psychisme, ne sont pas capables de fournir des prestations militaires ne doit cependant pas conduire à une discrimination, et surtout pas à une punition pour ces personnes. Les personnes psychiquement inaptes au service doivent être libérées des obligations militaires et traitées à juste raison comme celles qui sont physiquement inaptes. L'Association suisse des SCF ne croit pas que la création d'un «service de remplacement» constitue un acte de tolérance particulier à l'égard du petit cercle de ceux qui sont psychiquement inaptes au service militaire. Mais tous ceux qui sont spirituellement et corporellement capables de faire du service militaire, tout en s'y refusant pour des motifs politiques ou autres, ne peuvent pas — comme le prévoit d'ailleurs le rapport d'experts — être libérés du service militaire, ceci selon le principe de l'obligation générale de servir. Il va de soi que lors de la détermination de l'incapacité psychique de servir de sévères critères doivent être utilisés, afin d'empêcher l'usage abusif de la «détresse morale».

3. La Constitution fédérale suisse ne prévoit que l'obligation de service militaire pour chaque citoyen, mais pas (encore) une obligation générale de servir indépendante de la défense militaire. Ainsi celui qui ne peut pas être astreint au service militaire est libéré de l'obligation de servir. La création d'un «service de remplacement», qui ne se justifie pas par des raisons techniques de défense et qui ne découle pas d'une obligation générale de servir, constitue une exception inutile aux principes constitutionnels actuellement en vigueur qui régulent les devoirs de chaque citoyen vis-à-vis de l'Etat.

D'accord sur le principe avec la commission d'experts, l'Association suisse des SCF désire souligner que la question des personnes psychiquement inaptes au service militaire ne doit pas être liée au problème de la création d'un «service civil général». En effet, la question de savoir qui est apte à défendre notre pays et qui peut ou doit être libéré de cette obligation est indépendante de celle de l'introduction, au plan civil, d'une obligation générale de servir pour accomplir des tâches communautaires vitales. Avec la création, au niveau civil, d'un service de remplacement pour les objecteurs, ces deux domaines, qui doivent être clairement séparés, seraient cependant inéluctablement mélangés.

4. En conclusion, l'Association suisse des SCF n'estime pas judicieuse la création d'un «service de remplacement» pour les objecteurs, du fait que les dispositions constitutionnelles en vigueur permettent

déjà de libérer les personnes psychiquement inaptes au service de leurs obligations militaires.

#### II. Réponses au questionnaire

##### Nouvelle teneur de l'article 18 de la Constitution

1. Partagez-vous le point de vue exprimé...
2. Approuvez-vous le texte complémentaire...
3. Approuvez-vous que ce texte...

Réponse: Non

Comme le rapport d'experts l'indique lui-même la possibilité «indirecte et inexprimée» de libérer les Suisses inaptes au service militaire ressort déjà des dispositions constitutionnelles actuellement en vigueur. Parmi ceux-ci comptent aussi ceux qui, en raison de leur psychisme, ne peuvent remplir leur devoir de soldats. Pour les raisons déjà citées, l'extension de l'article 18 de la Constitution fédérale dans le sens de la création d'un «service de remplacement» est rejetée par l'Association suisse des SCF.

##### Ebauche d'une future organisation du service de remplacement

1. Critères d'admission

Que pensez-vous de la proposition...

Réponse: L'élimination des personnes psychiquement inaptes au service militaire devrait s'opérer selon les mêmes critères que ceux de l'admission — au sens du rapport d'experts — des «véritables» objecteurs au sein du «service de remplacement».

Il faut certainement rechercher avant tout le critère d'élimination de chacun dans l'usage de la force et l'anéantissement des vies humaines. On peut toutefois se demander si les personnes incapables d'user de la force ne pourraient pas être astreintes au service sanitaire non armé. La contestation connue des objecteurs qui ne veulent pas non plus soutenir de cette manière la chose militaire et avec elle la résistance armée est devenue actuellement sans objet du fait du «service sanitaire total».

2. Pouvez-vous approuver la proposition de confier à un organe civil...

Approuvez-vous les principes de la procédure...

Réponse: L'Association suisse des SCF pourrait se déclarer d'accord pour que la réforme des personnes psychiquement inaptes au service militaire soit traitée par les instances civiles proposées.

En ce qui concerne les questions

- Organisation et statut du service de remplacement
- Activités
- Engagement
- Durée
- Instruction
- Prestations sociales
- Mesures pénales



L'Association suisse des SCF, se fondant sur sa prise de position de principe, ne désire pas entrer dans le détail. On peut toutefois se demander si l'introduction d'un «service de remplacement» pour la petite minorité que constituent les objecteurs ne représente pas une dépense hors de proportions. Le nombre des personnes admises au sein du «service de remplacement» civil devrait se limiter à quelques centaines à peine, du fait du principe selon lequel seuls les «véritables» objecteurs pourraient bénéficier de ce privilège et en tenant compte aussi du fléchissement du taux de natalité. En tout état de cause, on doit se demander s'il est financièrement supportable de créer pour un aussi petit nombre de gens une commission pour le service de remplacement, une organisation d'engagement spéciale, un système de contrôle particulier, une organisation de cadres spéciale avec ses propres écoles de cadres, un uniforme spécial, etc. L'examen des possibilités d'engagement montre du reste que le «service de remplacement» ne correspond à aucune nécessité véritable. C'est ainsi que des engagements d'ordre sanitaire ou en cas de catastrophe seraient certainement mieux assumés par les organismes civils déjà existants ou par l'armée; l'engagement d'objecteurs pour un service d'ordre policier apparaît, par exemple, comme tout simplement absurde. De même des engagements pour des travaux de construction de bâtiments et d'ouvrages ou une activité relevant de l'aide technique semblent être toujours plus problématiques du fait de l'assèchement du marché de l'emploi. Où seront en effet engagés les objecteurs en cas de chômage et quels sont les travailleurs «réguliers» qui devront s'efforcer au profit de cette main-d'œuvre bénévole?

## Où le bât me blesse...

Le «Badener Tagblatt» publie périodiquement depuis plusieurs années une colonne qui obtient un grand succès, s'intitulant «Wo mich der Schuh drückt...». Des personnalités émanant de différents milieux, tels que politiques, scientifiques, culturels, militaires, médicaux, etc., ont la possibilité de faire connaître leur opinion sur des questions actuelles. Dans l'édition du 25 mai 1977 / no 120, le chef SCF, Johanna Hurni, se prononce sur des problèmes d'ordre général touchant des intérêts sociaux-politiques.

Savoir où le chat a mal à la patte pose quelques problèmes devant être abordés de manière très circonspecte, ce qui exige beaucoup de bonne volonté. La bât blessant çà et là, l'on est malheureusement trop souvent enclin à remettre en cause l'institution même, voire de la rejeter, et l'on oublie volontiers que la liberté totale aussi a ses exigences.

Ceci dit, voilà donc où le bât me blesse: Pourquoi croit-on de nos jours devoir changer tout le système là où ce ne sont que des individus qui ont flanché? Cette manière de voir ne nie-t-elle pas l'évidence qu'aucun système n'est parfait, ce qui revient à dire que chaque système se doit d'être appliqué par des hommes honnêtes et voulant le bien? Il est certainement préférable d'amener l'homme à respecter les règles du jeu indispensables dans la vie commune plutôt que d'inventer toujours de nouveaux systèmes dont on abusera encore.

Le fait que mainte chose se révélant être imparfaite soit condamnée en bloc se reflète aussi dans un autre domaine, prépondérant pour nous, notre langage courant. Nous apprenons tous une ou plusieurs langues étrangères, sachant que le langage est à la base de toute communication humaine. Mais lorsque nous bûchons un vocabulaire étranger, notre propre langue se voit menacée de toute part: des termes que nous croyions comprendre commencent à avoir un tout autre «nouveau» sens, trop souvent négatif. Il peut arriver que l'on n'ose plus se servir des expressions en question, de peur de se rendre ridicule ou même de choquer. Vous ne me croyez pas? Alors allez discuter avec vos connaissances de sujets tels que la valeur du rendement, l'autorité ou l'ordre et la paix!

Chose curieuse, vous vous apercevrez que la notion de rendement n'est plus appréciée qu'en tant que performance sportive, ailleurs elle prend le sens péjoratif de «pression sur la productivité», c'est-à-dire une exigence indigne du puissant envers le faible, de l'instituteur envers ses élèves, de l'employeur envers l'employé. L'on omet, toutefois, de dire comment nous pourrions exister sans la bonne volonté au travail de chacun, ce qui ne porte pas à conséquence aussi longtemps qu'il y a encore assez de gens qui ont compris que la valeur du travail n'est pas uniquement ou en premier lieu d'ordre matériel.

Quant à l'autorité, elle a été rejetée en bloc. Parce que certains l'usurpent et que l'autorité au sens propre du terme fait malheureusement parfois défaut, l'on oublie qu'il ne peut rien nous arriver de meilleur que de vivre et de travailler dans l'entourage d'un homme à l'autorité réelle et qui sait s'en servir à bon escient.

Pour ce qui est de l'ordre et de la paix, il devient presque dangereux d'en parler ou même d'en faire cas pour notre pays, parce que l'on risque de passer pour un

fanatique de l'état policier au plus pur sens du terme, alors qu'il vous tient seulement à cœur que nos bus scolaires ne soient pas détournés par des terroristes et que nous puissions nous attabler dans un café sans crainte d'être victime d'un attentat à la bombe. Le fait qu'il y ait de nombreux abus sous le couvert de l'ordre et de la paix donne à cette locution un sens péjoratif, alors que c'est la racine même du mal qui devrait être extirpée.

Comment ce fait-il que l'on attribue soudainement ou peu à peu un tout autre sens à certaines définitions ou manières de voir? Qui a intérêt à ce que nous ne sachions plus de quoi nous parlons? Notre langue doit-elle être modifiée et faussée à tel point que nous ne puissions plus réfléchir clairement et que nous en arrivions à croire qu'il pleut parce que d'aucuns ouvrent leur parapluie?

Je pense que nous devons veiller à ce que le bien précieux que représente notre langue garde toute sa valeur de moyen de communication et ne pas tolérer que des expressions significatives soient vilipendées et ne deviennent des slogans dont on modifie le sens à volonté.

Johanna Hurni

## Challenges Col Vodoz – Mme Weitzel

Le samedi 10 septembre se couraient les challenges du Col Vodoz et de Mme Weitzel. Conformément au règlement ces deux trophées sont remis en compétition chaque année par les équipes gagnantes et ne peuvent être attribués définitivement.

Le départ fut donné à 14 h. 30 au Châlet-à-Gobet. Quatre équipes seulement se présentèrent. Et pourtant la journée était magnifique.

Dès le début, le parcours s'avéra très intéressant, aussi bien sur le plan technique que sur la beauté du paysage. Les organisatrices avaient mis sur pied un tracé qui exigeait des connaissances complètes. Nous devions reconnaître des montagnes, rechercher des azimuts, évaluer des distances. Pendant que la conductrice répondait à un questionnaire relatif aux questions de service, connaissances sanitaire et technique du moteur, la navigatrice se rendait à pied, munie d'un bâton la rage est dans nos forêts, à un point déterminé 650 m plus loin et à l'aide de sa boussole; peu après, la conductrice par un autre chemin fermait la boucle et reprenait sa camarade. On trouva également des postes muets et une bonne dose d'ingéniosité était nécessaire pour découvrir nos enveloppes dissimulées der-

rière les feuillages. L'équipe No 1 quant à elle eut tellement à faire pour trouver sa route qu'elle en oublia de manger ses délicieux gâteaux. Mais la faim devait les tenailler d'autant qu'il fallut changer une roue dans un poste et que quelques kilomètres plus loin, manque de chance, c'était la crevasion. A nouveau on sortit le cric et la manivelle mais cette fois ce n'était plus un exercice. Quand enfin elles arrivèrent au but, un ravissant refuge dans le Bois de Ban, près Carouge VD, nous ne saurons jamais si elles ont abouti là grâce à leur savoir ou bien plutôt par l'odeur alléchante que dégageaient deux magnifiques rôtis tournant sur leur broche. Après un délicieux repas la proclamation des résultats nous appris que la patrouille composée des cond. P. Roulet et F. Pillonnel remporta les deux challenges. Bravo Mesdames.

Quand on songe au travail que donne l'organisation d'une course d'orientation on ne peut que remercier chaleureusement l'équipe technique et lui adresser nos félicitations. Toute cette peine pour une si faible participation. N'est-ce pas décourageant?  
Ch. D.

## Course d'été AVSCF-ALCM, Dent de Vaulion, 28. 8. 1977

— Est-ce qu'on y va?

Voilà une question qui résonna maintes fois dans l'écouteur téléphonique de notre chef technique Suzy Buhmann, aux aurores de ce dernier dimanche d'août. En effet, le temps était bien indécis et tous ces nuages masquant les sommets du Jura ne nous incitaient guère à le parcourir. Mais Suzy, toujours optimiste, donna le feu vert et nous nous retrouvâmes donc une douzaine en gare de Lausanne, anoraks, cirés ou imperméables sur le dos ou à portée de main.

Le train nous conduisit donc au pied de cette Dent-de-Vaulion dont bon nombre de Vaudois se souviennent comme ayant été le but d'une de leur premières courses d'école. Le soleil fit son apparition et nous tint compagnie durant une bonne partie de notre ascension; il nous permit de découvrir un coup d'œil splendide sur le lac de

Joux. Après un arrêt agrémenté d'un petit coup de blanc, un dernier raidillon nous amena au chalet-restaurant de la Dent.

La chance était avec nous car à peine étions-nous attablées sous l'avant-toit que le ciel ouvrit ses vannes! Mais il en aurait fallu bien plus pour entamer la belle humeur qui était la nôtre! Et les délicieuses tomates qui nous furent servies nous consolèrent de ne pouvoir manger une fondue qui, paraît-il (serveuse dixit), se met en «paquet» au contact de l'air de la Dent-de-Vaulion...

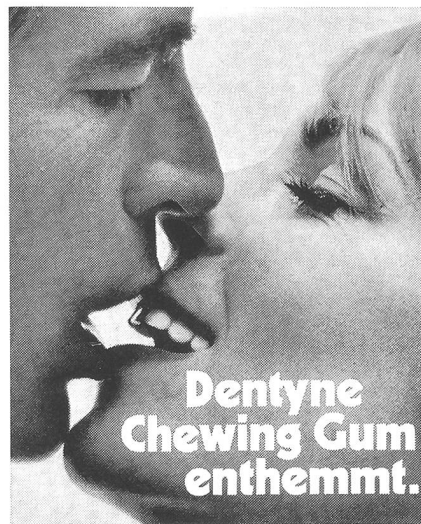
Comme pousse-café et malgré le brouillard, quelques-unes montèrent jusqu'au sommet où, à part la table d'orientation et quelques pointes de sapins, elles virent tout en gris!

Nous redescendîmes vers la vallée, à travers des forêts odorantes où les champignons «guignaient» du côté du soleil revenu. Après quelques arrêts pour admirer la vue sur les ombres et lumières du lac de Joux et de ses villages riverains, nous regagnâmes le Pont où l'on se sépara après avoir chaleureusement remercié les organisatrices de cette sympathique journée.  
Cond. P. Roulet

# FHD - Sympathisanten

**Unser  
Schutz  
begleitet  
Sie**

**RENTENANSTALT**  
Schweizerische Lebensversicherungs-  
und Rentenanstalt



**Dentyne  
Chewing Gum  
enthemmt.**



**Soup Drink  
im 1-Portionen-Beutel**

9 Sorten

**Maggi**

# MIGROS-Preise jetzt erst recht!

Veranstaltungskalender		Calendrier des manifestations		Calendario delle manifestazioni	
Datum Date Data	Org. Verband Association organ. Associazione organ.	Veranstaltung Manifestation Manifestazione	Ort Lieu Luogo	Anmeldung an / Auskunft bei Inscription à / Information de Iscrizioni a / Informazioni da	Meldeschluss Dernier délai Ultimo termine
11. 12. 1977	Zürcher Patrouilleure	Rigi-Militär-Skilauf	Rigi-Klösterli	Zürcher Patrouilleure Postfach 3350, 8023 Zürich	21. 11. 1977
15. bis 22. 1. 1978	VBM	FHD-Skikurs	Splügen	Grfhr V. Buser Merkurstr. 21, 4123 Allschwil Tel. 061 39 62 94	sofort
22. 1. 1978	Geb Div 9	Wintermeisterschaften	Andermatt	Grfhr A. Nosedà Sihlberg 20, 8002 Zürich Telefon 01 202 89 53	18. 12. 77
28. 1. 1978	Geb Div 12	Wintermeisterschaften	Flims	Dfhr M. Graber Gürtelstrasse 37, 7000 Chur Telefon 081 24 34 09	9. 12. 77
28. 1. 1978	Gz Div 5	Wintermeisterschaften	Kandersteg	Kdo Gz Div 5 Postfach 273, 5001 Aarau Telefon 064 22 13 82	5. 12. 77
12. 2. 1978	Gz Div 7	Wintermeisterschaften	Schwägälp	Kdo Gz Div 7 Postfach, 9000 St. Gallen Telefon 071 23 19 15	6. 1. 78
23. 2. bis 4. 3. 1978	FF Trp	Freiwilliger Wintergebirgskurs	Splügen	DC M. Leu Winkelriedstr. 43, 3014 Bern Tel. privat 031 41 37 79 Geschäft 031 61 96 83	20. 1. 78
4./5. 3. 1978	FF Trp	Wintermeisterschaften	Andermatt	DC M. Leu Winkelriedstr. 43, 3014 Bern Tel. privat 031 41 37 79 Geschäft 031 61 96 83	1. 2. 78
11./12. 3. 1978	Uof-Verein Obersimmental	Schweizerischer Wintergebirgsskilauf	Lenk	Adj Uof Grossen Spillgarten C 3770 Zweisimmen Tel. privat 030 2 24 87 Geschäft 030 2 24 12	6. 2. 78
27./28. 5. 1978	FHD-Verband Thun/Oberland	Weiterbildungskurs für Uof 1978	Gwatt/Thun	Ausschreibung mit Anmeldetalon folgt	
27./28. 5. 1978	SMSV	Schweizerische Sanitätstage 1978	Bremgarten	Vereinspräsidentin oder Kolfrhr E. Maurer Schlossstr. 24, 3098 Köniz	
5. bis 10. 12. 1977	RKD AI/AR/SG	Langlauf- Trainingswoche	Davos	Dfhr Sonja Etter Bachweidstrasse 16a 9011 St. Gallen Telefon 071 22 09 19	sofort

Es ist Pflicht jeder FHD,  
am 3./4.12. zur Abstimmung  
zu gehen

SCF, ne manquez pas  
à votre devoir  
les 3. et 4. 12.  
d'aller voter

SCF non dimenticate  
di compiere vostro dovere  
il 3. e 4. 12. prossimo,  
andate a votare